



meylan

CCAS  
centre communal  
d'action sociale

## Délibération du Conseil d'Administration

Délibération n°21/09

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

**Adoptée à l'unanimité**

*L'an deux mille vingt et un le 17 mars à 18h00 le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christel Refour.*

*Date d'envoi de la convocation : le 11 mars 2021*

**Présents :** MM. Mmes, C. Batailh, M. Bonifay, M. Brault, G-A. El Jamal, J-C. Greslou, I. Malzy, P. Olivieri, C. Refour, J-F. Sele,

**Excusés :** P. Cardin, F. Silvente

### 01 - Objet : Budget du CCAS – Approbation du budget primitif 2021

Lors de sa séance du 27 janvier 2021, le Conseil d'administration a débattu sur les orientations budgétaires du CCAS pour 2021.

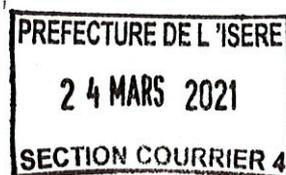
A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 soumis à adoption, qui s'équilibre :

- Pour la section de fonctionnement à 1 476 000,00 €
- Pour la section d'investissement à 31 700,00 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver, par chapitre, le budget primitif du CCAS 2021, annexé à la présente délibération, tel qu'il lui a été présenté.

Fait à Meylan le 17 MARS 2021



Pour le Président,  
La Vice-présidente,  
Christel Refour

